

Prévenir, c'est possible

BONNES PRATIQUES :

- Repérer les **signaux faibles** (absences répétées, douleurs, démotivation...)
- **Aménager le poste** : horaires, matériel, télétravail
- **Reclassement**
- **Visite de pré-reprise** : à l'initiative du salarié ou du médecin
- **Visite à la demande de l'employeur/ du salarié**
- **Plan d'accompagnement individualisé**
- **Formation ou reconversion professionnelle**
- **Projet de transition professionnelle (PTP)**

LES BONS RÉFLEXES :

- Ne pas attendre : **prévenir** dès les premières difficultés
- **Contact** le médecin du travail
- **S'informer** sur ses droits et les aides disponibles
- **Agir ensemble** : salarié, employeur, professionnels

Le dialogue précoce = la clé d'un retour réussi.

CONTACTS & RESSOURCES

Service de santé au travail : <https://www.sistbp.fr/>



35 rue Étienne Marcel, 75001 Paris
Tél : 01 42 36 31 70
Mail : cellulepdp@sist-bp.fr

CAP Emploi : <https://www.capemploi.info/>

MDPH : <https://mdphenligne.cnsa.fr/>

CPAM : <https://www.ameli.fr/assure>

Associations spécialisées :
Ligue contre le cancer, APF France Handicap, etc.



**PRÉVENIR LA DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE, C'EST AGIR POUR
UN EMPLOI DURABLE ET INCLUSIF.
CHAQUE PARCOURS EST UNIQUE :
PARLONS-EN DÈS AUJOURD'HUI.**

Réalisation graphique : Grafikmente - Illustrations : Istock



Service de Prévention
et de Santé au Travail Interentreprises
de la Boulangerie et de la Pâtisserie
de Paris et Région Parisienne

La cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

Préserver la santé au travail, maintenir en emploi



SALARIÉS, EMPLOYEURS, PROFESSIONNELS DE SANTÉ :
Agissons ensemble pour maintenir en emploi
les personnes fragilisées

Qu'est-ce que la désinsertion professionnelle ?

La désinsertion professionnelle désigne la perte partielle ou totale du lien avec le monde du travail à la suite d'un problème de santé, un accident, une maladie chronique ou un handicap.

ELLE PEUT ENTRAÎNER :

- Perte d'emploi
- Isolement social
- Précarité économique
- Souffrance psychologique

QUI EST CONCERNÉ ?

- Salariés en arrêt de travail prolongé ou répété
- Salariés atteints de maladie chronique ou d'un handicap
- Personnes en difficulté à leur poste pour des raisons médicales

L'OBJECTIF :

- Accompagner les salariés fragilisés par leur état de santé
- Maintenir le lien avec l'emploi
- Favoriser le retour ou le maintien dans l'activité professionnelle

Agir en amont pour prévenir la rupture du lien au travail.

Les causes fréquentes

FACTEURS DE RISQUES :

- Maladie chronique ou longue durée (diabète, cancer...)
- Troubles musculo-squelettiques (TMS)
- Risques psychosociaux (burn-out, stress...)
- Accidents du travail ou maladies professionnelles
- Handicap ou perte d'autonomie

Plus l'éloignement dure, plus le retour est difficile.



Les acteurs mobilisables

UNE ACTION COORDONNÉE ENTRE :

- Médecin du travail
- Service RH / Employeur
- Médecin traitant / spécialiste
- CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
- CAP Emploi / France Travail
- Ergonomes, Psychologues, Assistants sociaux
- Salarié

Travailler ensemble permet de construire un parcours individualisé de maintien en emploi.

